

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents, excusés : Virginie TARDY

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Mars 2023
- Approbation du Compte de gestion 2022
- Adoption du Compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du taux des impôts locaux 2023
- Vote du Budget primitif M57 2023
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de service avec la Commune de Montmiral
- Réalisation de travaux (changement de l'éclairage en LED à l'Espace du Bagnol) pour le compte du SIVU du Bagnol
- Demande de subvention auprès du SDED pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le changement de l'éclairage en LED à la Salle des Fêtes
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le compte administratif et le budget de la régie de chaleur ont été transmis à la trésorerie et à la préfecture.

- Le nécessaire a été fait concernant le recrutement de David Hamel qui est donc à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.
- Le don de 250 € pour l'AMF26 dans le cadre du séisme survenu en Turquie et en Syrie a été réglé.

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Comme chaque année, il est nécessaire de valider la comptabilité de l'année précédente c'est-à-dire de voter le compte administratif (document comptable retraçant les écritures comptables faites en 2022 en mairie) et le compte de gestion (document comptable identique mais tenu par la trésorerie).

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022.

Voté à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	Commune
Dépenses fonctionnement	317 989,05 €
Recette fonctionnement	346 426,11 €
Résultat de l'année	28 437,06 €
Résultat antérieur	62 958,71 €
Résultat définitif	91 395,77 €
Dépenses investissement	659 850,13 €
Recettes investissement	502 181,01 €
Résultat de l'année	-157 669,12 €
Résultat antérieur	206 366,55 €
Résultat définitif	48 697,43 €
Reste à réaliser (crédits 2022 reportés en 2023)	
Dépenses	152 531,17 €
Recettes	162 526,00 €

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu le compte de gestion et le compte administratif M14 approuvés précédemment,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2022 du budget M14 comme suit :

Résultat en investissement	48 697,43 €
Affectation obligatoire du solde (001)	48 697,43 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	91 395,77 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	91 395,77 €

Voté à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des impôts locaux. Avec l'augmentation nationale des bases prévisionnelles, la fin de l'exonération de taxe foncière les deux premières années et l'arrivée de nouvelles maisons à St Michel, même sans changement de taux, les recettes prévisionnelles sont plus importantes que les années précédentes.

Une augmentation des taux avait été décidée en début de mandat alors que la commune récupérait en plus la part de la taxe foncière du département, avec la suppression de la taxe d'habitation. Il avait alors été indiqué le souhait du conseil municipal de ne plus augmenter les taux pendant la durée du mandat.

Pour 2023, sans changement de taux, les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- 30,51 % (taux de TFPB) x 434 300 (base prévisionnelle) soit 132 505 € de taxe foncière sur les propriétés bâties
- 63.63 % (taux de TFPNB) x 29 200 (base prévisionnelle) soit 18 580 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12 % (taux de TH) x 36 172 (base prévisionnelle) soit 4 341 € restant de taxe d'habitation
- 32 109 € de « Coco » pour compenser la suppression de la TH

Soit 187 535 € (au lieu de 170 253€ perçu l'an dernier : +10%)

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

A titre de comparaison, les taux moyens du Département sont les suivants :

- TFPB : 36,79% (30.51% à St Michel)
- TFPNB : 59,25% (63.63% à St Michel)
- TH : 20,58% (12% à St Michel)

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le détail des articles budgétaires est présenté en séance :

- Dépenses de fonctionnement :
 - o 60611 Eau : moins prévu qu'en 2022 (car facturation d'une fuite au lavoir)
 - o 60612 Electricité : +15% par rapport à 2022 (évolution connue des tarifs réglementés)
 - o Chauffage : +20% conformément à l'augmentation de la régie de chaleur
 - o Fuel : en baisse avec le remplissage de toutes les cuves fin 2022
 - o Fournitures d'entretien : un peu plus que d'habitude en raison de l'achat de poubelle/savon/essuie-mains aux WC publics
 - o Vêtements de travail : achat d'un baudrier et d'une corde prévu pour le service technique
 - o 6064 : augmentation des fournitures administratives avec le rangement en cours du secrétariat de mairie
 - o Compte 65221 : dépenses prévues plus importantes que d'habitude avec l'aménagement de la cuisine à la mairie envisagé et la réception d'une facture du plombier datant de 2021
 - o Voirie : plus que l'année précédente avec la réparation à prévoir de la borne incendie Rue du Chalon
 - o ONF : seulement du marquage à faire en 2023
 - o 6156 : un peu plus qu'habituellement avec l'éventualité de mettre en place un standard téléphonique
 - o Frais de colloques : somme d'argent prévue si des conseillers municipaux souhaitent se rendre au congrès des maires.
 - o 6232 : en hausse avec la prise en charge du feu d'artifice pour la vogue
 - o Augmentation du montant prévu pour l'impression du bulletin municipal en raison de l'augmentation du nombre d'habitants
 - o Chapitre 012 (RH) : les années 2022 et 2023 ne se ressemblent pas du tout avec un remplacement en 2022 et l'augmentation du temps de travail de l'agent technique au 1^{er} avril 2023
 - o Augmentation du coup des cotisations sociales avec le passage de l'agent technique à temps complet
 - o Coût toujours important des logiciels avec le renouvellement de la clé de signature électronique (obligatoire) du maire
 - o Augmentation des indemnités des élus avec l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022
 - o Augmentation de la participation annuelle au financement du SDIS (+1000€/an en moyenne ces deux dernières années)
 - o 3 500 € prévus au cas où pour la régie de chaleur
 - o 13 901 € (remboursement d'emprunt) prévus au bénéfice du SIVU
 - o 78 000 € pour le SIVOS (en baisse)
 - o Forte baisse du montant prévisionnel de participation au service commun ADS avec la baisse des dossiers d'urbanisme par rapport à 2021
 - o Les montants des intérêts d'emprunt restent stables
- Recettes de fonctionnement :
 - o Pas de coupes de bois prévues en 2023

- Augmentation du produit des impôts locaux avec l'augmentation des bases et les nouvelles constructions de ces dernières années
- DGF : +1 200€ cette année
- Loyers : en baisse en l'absence de locataire dans l'appartement au-dessus de la mairie
- 75888 : pour des travaux à l'Espace du Bagnol remboursés par le SIVU et un remboursement de l'assurance suite à sinistre (pour la borne incendie Rue du Chalon)
- La participation de l'Agglo devrait augmenter exceptionnellement cette année (en raison d'une aide exceptionnelle reversée suite aux économies d'énergie réalisées avec l'extinction de l'éclairage public la nuit)
- Cela n'a pas été prévu au budget faute d'informations à ce jour mais il avait été indiqué l'année dernière que la commune pouvait prétendre au « filet de sécurité » mis en place par l'Etat (+7 000 € ??)
- Dépenses d'investissement :
 - Plusieurs projets ont été intégrés au budget 2023
 - Etude pour le SCDECI : 10 250 €
 - Achat terrain BICHAT : 1 000 €
 - Columbarium : 5 655,60 €
 - Changement d'éclairage au Bagnol : 3 240 €
 - Solde suite à l'achat du compresseur fin 2022 : 536,37 €
 - Logement mairie : 8 500 €
 - Accessibilité/signalisation/sécurité : 15 000 €
 - Voirie : 20 000 €
 - Cour de l'école : 9 000 €
 - Jardinières devant l'église : 2 000 €
 - Solde Côte Maréchale (écritures de régularisations, frais de notaire pour le comodat et la voirie) : 11 221,93 €
 - La pause de bordure autour du city park est également à prendre en compte (5000€ TTC environ)
 - L'achat d'un nouveau défibrillateur est à prévoir
- Recettes d'investissement :
 - Montant de FCTVA plus important suite aux travaux 2022 de la Côte Maréchale
 - Taxe d'aménagement restant à percevoir estimée à 20 000 € minimum
 - Subventions restant à percevoir : pour la voirie, la côte maréchale, le SCDECI, l'éclairage de l'Espace du Bagnol et les amendes de police

Ces éléments permettent de préparer un budget « réel » auquel est ensuite ajouté le résultat 2022.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023				
RECETTES ET DEPENSES REELLES				
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	86 069,00 €		Produit des services (70)	1 665,00 €
Charges de Personnel (012)	76 792,00 €		Impôts (73)	187 535,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	147 004,00 €		Attribution de compensation Agglo	34 481,95 €
Intérêts d'emprunt (66)	1 879,00 €		Ex fond de concours	20 000,00 €
Dotation aux amortissement + provision + fpic	2 678,00 €		DGF et dotations de l'Etat (dont FCTVA et comp)	55 020,98 €
Dépenses imprévues	- €		Autres produits (loyers, charges,...) + except	40 060,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €		Amortissement	5 982,00 €
Autofinancement			Résultat 2022	
TOTAL	314 422,00 €		TOTAL	344 744,93 €
			Entre sections :	30 322,93 €
			à transférer en investissement (023)	
Dépenses Investissement			Recettes Investissement	
Capital d'emprunt (16)	18 935,00 €		Virement de fonctionnement (023)	
Projets (scdeci, achat bichat, columbarium, led SDF, solde compresseur, logement mairie, accessibilité/sécurité/signalisation, voirie, cour école)	68 681,97 €		FCTVA (10)	56 480,00 €
Cote maréchale (notaire, comodat, achat voirie, intégr)	11 221,93 €		Dotation aux amortissement (28) et intégration	11 501,93 €
Au cas ou	8 000,00 €		Subventions + caution	30 251,17 €
Amortissement subv	5 982,00 €		Taxe d'aménagement (10)	20 000,00 €
Travaux pour un tiers	3 719,05 €		Résultat 2022	
Résultat 2022			1068 - Résultat de fonct affecté en invest	
TOTAL	269 071,12 €		Travaux remboursés par un tiers	3 719,05 €
Dont report crédits 2022 (dt citypark)	152 531,17 €		TOTAL	284 478,15 €
			Dont report crédits 2022 (dt subv à solder)	162 526,00 €
			Entre sections :	15 407,03 €

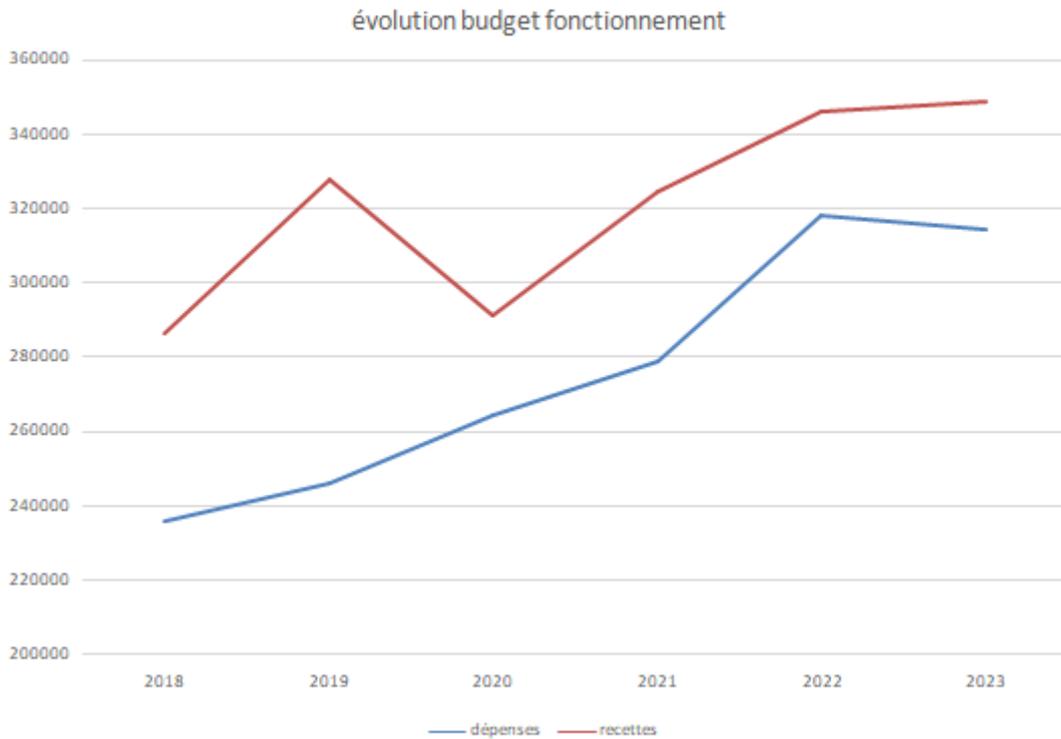
Après les derniers réajustements (attribution de DGF connu le 31 mars en soirée), affectation du résultat et équilibre, le budget 2023 s'établit donc comme suit :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2023	Chapitres	Libellé	BP 2023	
011	Charges à caractère général	88 569,00 €	70	Produit des services	1 665,00 €	
012	Charges de personnel	76 792,00 €	73	Impôts et taxes	242 016,95 €	
65	Autres charges de gestion courante	238 399,77 €	74	Dotations et participations	59 343,00 €	
66	Charges financières	1 879,00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 060,00 €	
TOTAL DRF		405 639,77 €	013	Atténuation de charges	- €	
023	Virement à la section d'investissement	32 144,95 €	76	Produits financiers	- €	
014	Atténuation de charges	300,00 €	TOTAL RRF		343 084,95 €	
042	Amortissement et provisions	2 678,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	5 982,00 €	
TOTAL DOF		35 122,95 €	TOTAL ROF		5 982,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	91 395,77 €	
TOTAL DEPENSES FONCT		440 762,72 €	TOTAL RECETTES FONCT		440 462,72 €	
INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2023	Chapitres	Libellé	BP 2023	
20, 21, 23	Opérations	85 681,97 €	13	Subventions d'investissement	29 851,17 €	
21	Hors opération	89 247,41 €	16	Emprunts	400,00 €	
16	Emprunts	18 935,00 €	10	Dotation et fonds divers	76 480,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	3 719,05 €	45	Opérations pour compte de tiers	3 719,05 €	
TOTAL DRI		197 583,43 €	TOTAL RRI		110 450,22 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	5 982,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	32 144,95 €	
041	Intégration	9 221,93 €	040	Opération d'ordre entre sections	2 278,00 €	
TOTAL DOI		15 203,93 €	041	Intégration	9 221,93 €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €	TOTAL ROI		43 644,88 €	
	Restes à réaliser	152 531,17 €	001	Résultat N-1 Excédent	48 697,43 €	
TOTAL DEPENSES INVEST		365 318,53 €		Restes à réaliser	162 526,00 €	
			TOTAL RECETTES INVEST		365 318,53 €	

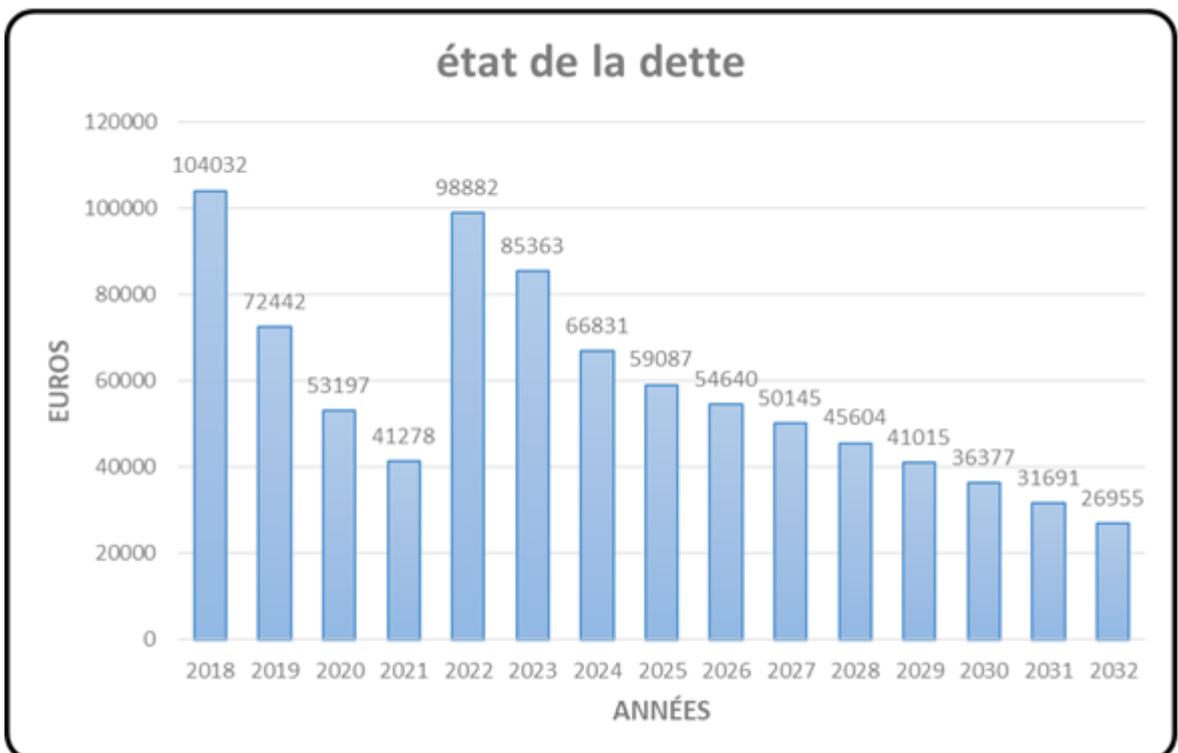
Voté à l'unanimité

Pour information :

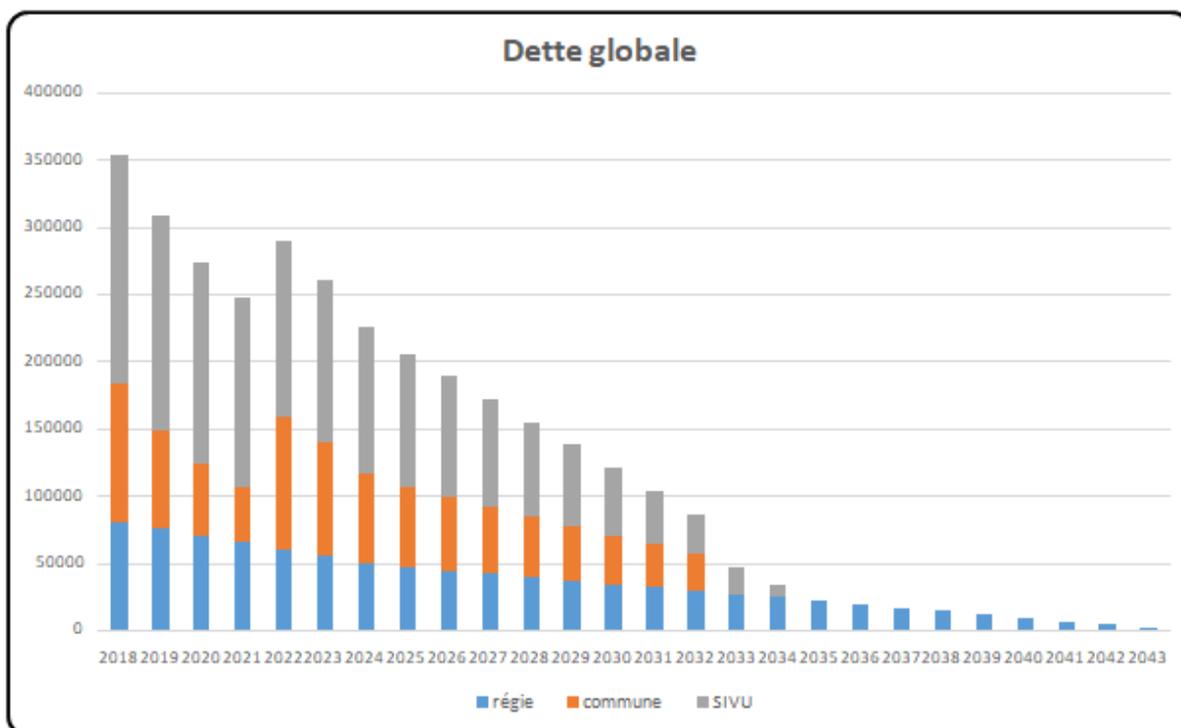
- Equilibre budgétaire : les dépenses et les recettes ont augmenté en parallèle d'environ 30 000 € depuis 2018
 - o Avec un pic de recettes en 2019 avec les remboursements perçus suite à la grêle
 - o Avec un pic de dépenses en 2022 avec le CDD pour le remplacement au secrétariat et le coût du service instructeur pour l'urbanisme



- Etat de la dette : forte augmentation en 2023 avec le recours à un nouvel emprunt mais baisse ensuite. A St Michel, l'encours de la dette est de 150€/ habitant (contre 500€ pour les autres communes du Département, en moyenne).



Si on ajoute les dettes du budget régie de chaleur et celle du SIVU, l'encours de la dette passe à 456€/ habitant mais baisse constamment à l'avenir.



CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC MONTMIRAL

Les Maires de St Michel et de Montmiral proposent de mettre en place un échange de service entre les deux communes. Cela concernerait les agents techniques qui pourraient travailler ensemble, en binôme, ponctuellement, pour l'une ou l'autre des communes. Cette convention a notamment pour but de prévoir les conditions de cette mise à disposition et d'officialiser cette situation (notamment pour les assurances en cas d'accident par exemple).

La mise à disposition est gratuite et soumise à conditions : ponctuelle, autant de temps pour chaque commune ou encore non applicable pour du remplacement d'agent.

Le projet de convention est lu en séance.

Voté à l'unanimité

REALISATION DE TRAVAUX (CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE A L'ESPACE DU BAGNOL) POUR LE COMPTE DU SIVU DU BAGNOL

Les élus du SIVU, dans le cadre de leur plan de sobriété énergétique au Bagnol, souhaitent changer l'éclairage du Bagnol pour passer en LED. Or, le SIVU n'est pas éligible aux dispositifs de subvention existants.

Afin de réduire les coûts de ces travaux, il est proposé de faire réaliser les travaux par la commune de St Michel pour le compte du SIVU afin que la commune puisse faire les demandes de subvention correspondantes.

Le plan de financement de l'opération est donc le suivant :

- Réalisation des travaux par la commune pour la somme de 3 240 € TTC
- Demande de subvention au conseil départemental (50%) pour la somme de 1 350 €

- Demande de subvention au SDED (20%) pour la somme de 540 €
- Perception du FCTVA en 2024 pour la somme de 440 €
- Remboursement du reste à charge par le SIVU du Bagnol pour 910 €

Il est tout d'abord demandé aux élus de la commune de Saint Michel leur accord pour faire réaliser ces travaux à l'Espace du Bagnol pour le compte du SIVU.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économies d'énergie s'élève à 2 700 € HT.

Il est alors fait le choix de solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 %.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PASSAGE EN ECLAIRAGE LED A LA SALLE DES FETES

Quant au Département, il est proposé de les solliciter également ; le montant de la subvention espérée serait de 50%.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mars :

- Dépôts :
 - PC modificatif pour une maison 160 Rue du Chalon
 - PC modificatif pour une maison 480 Rue Côte Maréchale
 - PC pour la fermeture d'un hangar pour faire un appartement et entrepôt Rue Côte Maréchale
 - DP pour une extension de maison 1040 Chemin du Luthier
- Décisions :
 - Accord DP pour une serre horticole 90 Route de la Toume
 - Accord PC modificatif pour une maison 160 Rue du Chalon

Appartement au-dessus de la mairie

Etant inoccupé, il est envisagé de faire réaliser des travaux dans l'appartement au-dessus de la mairie : mise aux normes de l'électricité, changement des fenêtres... Un premier devis a été réalisé ; le coût des travaux est estimé à 8 000 €, subventionné à hauteur de 20 % par le SDED.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour ces travaux. Le point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ONF

Une rencontre a eu lieu avec l'agent de l'ONF Bruno OLLAT. Il n'est pas prévu de coupes de bois cette année mais un marquage des limites, proposé par l'ONF à 3 000 €, serait à réaliser. Il est fait le choix de faire réaliser ce marquage en interne, avec Jérôme GUILLOUD et l'agent communal.

Espace sans tabac devant les écoles

Une réunion est prévue à la mairie de Montmiral le vendredi 7 avril à propos de la mise en place de ce dispositif.

Emploi saisonnier au service technique

L'appel à candidature va être lancé dans la semaine. Une première candidature a déjà été reçue en mairie. Pour rappel, les jeunes doivent avoir au minimum 16 ans au mois de juin et ne pas avoir atteint l'âge de 18 ans cet été. Il sera discuté du poste à pourvoir lors du prochain conseil municipal, le 9 mai.

Concernant le service technique, les grilles et le mur d'enceinte de la mairie seront prochainement nettoyés à la condition de pouvoir louer un Karcher performant. Pierre FERRIER propose de fournir son outil personnel pour cette mission tandis que Frédéric BERNE propose une sableuse pour pouvoir ensuite repeindre la porte du cimetière.

Projet de SCDECI

Une première réunion a été organisée avec le bureau d'étude. Naldéo, le bureau d'étude, est en cours de collecte de données (sur les bâtiments, les exploitations agricoles...) pour cartographier la commune. L'étude permettra alors de connaître les besoins de la commune en matière d'implantation de bornes incendie pour répondre à ses obligations dans la lutte contre les incendies. Un programme de travaux sera proposé d'ici 2024.

Fin avril, un premier inventaire sera fait, en parallèle de la réalisation du schéma directeur du SIEH.

Bilan

- Conseil d'école : à retenir :
 - o Beaucoup de projets prévus pour les deux écoles
 - o L'amicale laïque et le SIVOS ont été remerciés pour leur aide, notamment financière.
- Journée corvée des chemins : tout s'est bien passé, les participants étaient satisfaits.

Calendrier

- Assemblée générale des communes forestières à Eurre le 14 avril
- Réunion de lancement sur la révision du PLH à Marches le 6 avril. Dans ce PLH, l'Agglo fixe les grands principes relatifs au logement ; la tendance est à la gentrification des centres-villes. Les obligations en matière de logement social sont également fixées ainsi que les terrains vacants.
- Inauguration de la Foire de Romans le 14 avril
- Formation sur la gestion des archives à Romans le 15 mai

Gouvernance du SIVU et du SIVOS

En début du mandat, il avait été convenu, entre les communes de Montmiral et de St Michel, que les présidents du SIVU et du SIVOS seraient désignés pour trois ans. Un bilan serait fait en cours de mandat et la présidence pourrait tourner entre les communes. Au regard du bon fonctionnement actuel du SIVOS et du SIVU et avec l'accord de Ghislaine BARTHELON et

d'Alain BEC, il a été décidé par les membres du SIVOS et du SIVU de poursuivre les présidences respectives pour la fin du mandat.

Tour des commissions :

- SIVOS :
 - o Le budget a été voté le 6 mars.
 - o Une offre d'emploi est en cours de préparation pour pourvoir au remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2023.
 - o Le SIVOS fait toujours face à des problèmes de facturation avec Parascol.
 - o Un agent est actuellement absent ; il est pourvu à son remplacement en interne. C'est d'ailleurs pour cela que les élus du SIVOS devraient être amenés à effectuer eux-mêmes le ménage de l'école de Montmiral pendant les vacances d'avril.
- SIVU :
 - o Le budget a été voté le 15 mars
 - o Problème de ménage à l'Espace du Bagnol. Lors des états des lieux le vendredi soir, la salle n'est pas toujours très propre. Plusieurs questions se posent : augmenter le temps d'entretien des agents techniques ? faire le ménage le vendredi plutôt que le lundi ? recruter une personne supplémentaire pour une heure le vendredi ? faire une corvée ménage par les élus ?
- Cadre de vie :
 - o Panneau de bienvenue : le devis est prévu pour 4 050 € HT. Il est décidé de donner suite à ce projet.
 - o Fleurissement : le Club de la Savasse a fait connaître son choix de ne plus s'occuper du fleurissement. Les pots ont été retirés, seules les jardinières restent à fleurir et entretenir cette année. Des plantes vont être à commander ; il faudra prévoir l'achat de fleurs peu « demandeuses » d'eau.
 - o Aménagement du parvis de l'église : il pourrait être envisagé de conserver l'un des deux bacs de fleurs et de l'agrémenter d'un banc par exemple. Des demandes de devis sont en cours et l'avis de la population pourrait être demandé pour ce projet.
 - o Enseigne de la mairie : pour rappeler l'école, un panneau en fer pourrait être apposé. La réflexion est en cours.
- Administration générale :
 - o Le groupe de travail sécurité se réunira pour la première fois le jeudi 20 avril à 19h en mairie
 - o Une réunion pour préparer le prochain bulletin est prévue le jeudi 13 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL